



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Square du Général Masson - 44500 LA BAULE
E-mail : appbp@wanadoo.fr

Exemplaire N° 22 – OCTOBRE 2006 – adressé aux usagers du port

Comité de rédaction : Alain CHABRIER, Daniel BEISO, Jean Pierre MAURICE et Gérard VAUCLIN

EDITO DU PRESIDENT

Chers amis

Nous sommes déjà en octobre et la saison d'utilisation de nos navires touche à sa fin. Les uns pour la pêche et la promenade, les autres pour la voile, tous vous avez profité de ces sites enchanteurs que sont le port de La Baule Le Pouliguen et sa baie .

Aucun incident d'importance n'est à signaler si ce n'est quelques abordages intempestifs lors des grandes marées. Il nous faut rappeler qu'il est d'usage, lors d'un choc entre deux coques, que le pilote transmette ses coordonnées à la pauvre victime afin de débattre sur les frais occasionnés, merci.

Pendant la morte saison, notre équipe sera sur les quais. Nos missions pour cette année seront à la dimension des problèmes :

- changement des pontons du premier bassin
- Création de la cale de carénage aux normes Européennes
- Etude sur le projet de développement du troisième bassin pour l'installation de 300 unités supplémentaires en échouage.
- Détermination du système de dragage pour les années à venir.

Cette année sera également une nouvelle ère quant au financement du port.

Le Conseil Général propose aux communes de leurs transférer la compétence de gestion des ports (huit en Loire Atlantique).

A l'heure où nous rédigeons ce bulletin, la réponse des communes n'est pas encore arrivée.

Vous souhaitez retrouver un port en état fonctionnel où il y fait bon vivre ?

Vous souhaitez un prix de location de place décent et au niveau des ports voisins ?

Nous menons pour vous ces actions auprès :

- de la CCI, gestionnaire en titre jusqu'en 2012.
- De nos Maires de La Baule et du Pouliguen
- Du Conseil Général
- De la presse pour l'informer de l'évolution des décisions.

Toute l'équipe de l'APPBP vous souhaite une bonne reprise dans vos activités respectives et vous remercie pour la confiance que vous lui portez.

Sincères salutations Maritimes

Alain CHABRIER
Président

ANIMATIONS DE L'ETE



Les sorties et animations suivantes ont été faites

30 avril au 1^{er} mai – Sortie vers Hoëdic.

Cette sortie a réuni 7 voiliers qui se sont retrouvés à Piriac pour embarquer des équipiers avant d'aller à Hoëdic. Ambiance bonne enfant pour le bonheur des participants.

10 et 11 juin - Croisière PENBRON – ARZAL. Organisée par le Dr MOUTET du centre Marin de Penbron avec embarquement d'un handicapé et de son soignant.

1 et 2 juillet – Course-croisière « DIABLOTIN » à l'île d'Yeu

15 juillet. Sur le port Ponton N, coté du manège, Chants de Marins avec « Les Fous de Bassan et Edouard » au profit de la SNSM Côte d'Amour

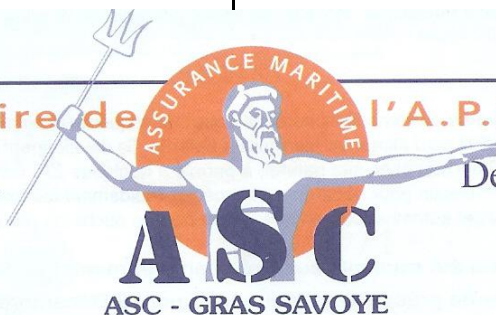
Les 8 juillet et 5 août ont été programmés pour la révision des extincteurs

Les 8 juillet et 5 août ont eut lieu nos cocktails à la Villa Mortureux

Partenaire de l'ASSURANCE MARITIME l'A.P.P.B.P.

L'assureur de la plaisance.

Nos tarifs en ligne : ASC. FR



Des garanties sans vétusté.

Le Pack sérénité.

Port de Plaisance - 44380 PORNICHET - Tél. 02 28 55 01 01 - Fax. 02 28 55 01 09 - E-mail : contact@asc.fr

► Quel pilote pour la plaisance ?

L'offre portuaire de la Loire-Atlantique est importante, sa gestion et son financement alimentent le débat.



Bernard Deniaud, vice-président du Conseil général en charge des ports

Malgré les 7 000 places de Loire-Atlantique (à flot, échouage, mouillage), la demande est sans cesse croissante, pour une flotte grandissante, estimée à 43 000 navires. S'appuyant sur la loi du 13 août 2004 – qui précise que les communes ou intercommunalités peuvent prendre la compétence de créer, aménager et exploiter les ports maritimes dont l'activité principale est la plaisance – les élus départementaux ont proposé le transfert des ports départementaux, à dominante plaisance. « L'activité plaisance est loin d'être en crise » rappelle Bernard Deniaud, vice-président du Conseil général en charge des ports. « Subventionner, sur fonds publics, le fonctionnement des ports de plaisance ne peut être une priorité. Sur quel critère objectif le Département



devrait-il soutenir d'une manière plus importante l'activité plaisance, au détriment de l'agriculture, du commerce ou du tourisme ? C'est d'abord aux intercommunalités et aux communes de délibérer sur ces propositions de transfert. Aussi, il est faux de dire que le Département s'est désengagé des problématiques liées à la plaisance : nous souhaitons simplement

davantage privilégier la décision locale dans l'aménagement et l'entretien des infrastructures de plaisance. D'un côté, nous avons recentré nos aides sur l'activité pêche, de l'autre, nous proposons une aide de 2,1 M€ aux nouvelles autorités compétentes pour les huit ports susceptibles d'être transférés. »

12 • LOIRE-ATLANTIQUE • LE MAGAZINE DU CONSEIL GÉNÉRAL

COMMENTAIRES DE LA REDACTION

Ces déclarations viennent confirmer les propos tenus par Monsieur Bernard DENIAUD lors du dernier Conseil Portuaire de juillet 2006. A ce jour, les propositions émanant du Conseil Général sont étudiées au niveau des Communes de La Baule et du Pouliguen et des autres ports de plaisance de Loire Atlantique. Souhaitons qu'une décision rapide intervienne car, les travaux, eux, pourront difficilement être différés. Il suffit de se promener dans le port pour se rendre compte que certains bateaux ont déjà le pied dans la vase aux marées basses de vives eaux (Ponton L entre autres).

ADHERER A L'APPBP ! POURQUOI ??

Chacun d'entre nous s'est posé la question à juste titre. Un port n'est pas un parc à bateaux ou l'on acquitte sa facture comme dans un parc à voitures.

Il est un atout important pour les communes dans lesquelles il est implanté. Il est aussi un élément vivant qui tient une place prépondérante tant sur le plan touristique que commercial de celles-ci.

L'APPBP est donc le trait d'union indispensable entre les diverses autorités administratives et les plaisanciers.

Son rôle est d'être à votre écoute, de vous informer, d'être un pôle de rencontres conviviales et enfin d'être une source de propositions, une force active et représentative de vos intérêts.

Les dernières évolutions tarifaires ainsi que les prochaines décisions sur la gestion du port montrent combien il est important pour L'APPBP d'avoir l'ensemble des plaisanciers derrière elle.

Concernés nous le sommes donc tous... votre adhésion le démontrerait.

LA BOUTIQUE

Équipez vous de Chemisettes et de casquettes (collection Pen Duick) brodées avec le nouveau logo de l'Association.

De nouveaux guidons sont également en cours de confection.

Prix de vente :

- Chemisette blanche brodée au logo APPBP 20 €
- Casquette brodée au logo APPBP 8 €
- Guidon 5 €

Ces produits sont disponibles au local lors de nos permanences

Soldes

Il nous reste quelques polos de taille XXL ainsi que des coupe vent (avec l'ancien logo) à prix soldés.

LES NUMEROS UTILES

Gendarmerie	02 40 61 24 02
Brigade des Recherches	02 40 22 95 06
Affaires Maritimes St-Nazaire	02 40 22 95 03
CROSSA ETEL	02 97 55 35 35 VHF Canal 16
	Portable 1616
Sémaphore CHEMOULIN	02 40 91 99 00
Douane Montoir	02 40 45 88 78
Capitainerie Baule/Pouliguen	02 40 11 97 97
	02 40 11 97 98 fax
ANFR Licence VHF Montoir	08 10 00 31 42
Phares et Balises	06 80 32 49 66

ASSEMBLEE GENERALE de UNAN 44

L'UNAN 44 (Union des Associations de Navigateurs de Loire Atlantique.) a choisi Le POULIGUEN pour tenir sa 1^{ère} Assemblée Générale le jeudi 08 Juin 2006 en fin d'après-midi sur la terrasse du Restaurant « le Garde Côte ».

Onze associations de plaisanciers du département y étaient représentées, elles mêmes représentant plus de 3.500 plaisanciers adeptes de la pêche, de la voile ou de la ballade au moteur.

Outre Monsieur Bernard VIBERT président de UNAN France et Mr. Louis Herry Pdt Fondateur, participaient à cette Assemblée Monsieur PRIOU Député Maire du Croisic et membre de la Commission Littoral, Monsieur METAIREAU Maire de La BAULE et Président de Cap Atlantique, Madame SEVEN responsable de la Sécurité aux Affaires Maritimes. Monsieur DENIAUD responsable de la Plaisance au sein du Conseil Général de Loire Atlantique, indisponible, s'était fait représenter.

Les problèmes de la Plaisance, tant au niveau départemental que National, ont été abordés dans une ambiance sereine, et cette réunion a permis aux hommes, plaisanciers, partenaires, gestionnaires et décideurs, de se rencontrer et de se connaître.

La soirée s'est poursuivie pour les plaisanciers par un agréable dîner.



UNAN

Lors du Grand Pavois de La Rochelle qui s'est déroulé du 20 au 25 septembre, UNAN France a tenu une réunion de son Conseil d'Administration et fait le point de toutes les actions ou problèmes en cours.

Le Droit Annuel de Navigation. (DAN). Celui-ci a été remanié pour l'année 2006 et a apporté quelques surprises aux plaisanciers comme le montre le sondage réalisé par UNAN France.

Seuls quelques voiliers de moins de 10 ans voient leur DAN légèrement diminuer, tous les autres subissent une augmentation substantielle allant pour certains jusqu'à 200%, les bateaux à moteur ne subissent pas le même mauvais traitement, leur DAN évolue dans une fourchette de - 30% pour des bateaux récents à + 30% pour des unités plus anciennes.

La Direction des Douanes et des Droits indirects semblerait disposée à ajuster un peu les paramètres de son calcul de façon à atténuer la brutalité de ces changements, notamment pour les voiliers.

Sécurité – SNSM.

Le projet d'une grande journée Sécurité (ou 1 week-end) en partenariat avec la SNSM, organisée par les UNAN 44 et 56, au mois de Mai 2007 dans le bassin de St. Nazaire est lancé. La SNSM a beaucoup à nous apprendre pour prévenir les incidents ou accidents.



Projet de loi sur l'eau et Récupération des eaux noires.

A la suite d'une erreur administrative liée au nombre considérable des amendements déposés, l'Assemblée Nationale a voté un amendement très défavorable à la plaisance :

- obligeant à récupérer aussi les eaux grises sur des bateaux de moins de 15m.
- imposant à des bateaux déjà en service (depuis 1998) l'installation rétroactive de cuves de rétention.
- Interdisant les mini centrales d'assainissement, solution pourtant plus adaptée et prometteuse.

La réaction rapide de l'UNAN associée au CSNP-SN a permis de renvoyer ce texte modifié devant le Sénat qui a voté le 09 septembre dernier un nouvel article qui ne concerne que les eaux noires et les bateaux construits après le 1^{er} janvier 2008.

Ce nouveau texte doit maintenant repasser devant les parlementaires.

La Division 224.

Maintenant que nous avons un peu de recul sur son application, il apparaît que nous pourrions y apporter quelques modifications, c'est la préoccupation du Groupe de Travail « Sécurité » de l'UNAN avec le CSNP. Par exemple :

- Simplification des référentiels techniques pour la construction amateur.
- Pour les bateaux habitables, réécriture des règles applicables sans les références à des normes qui nous sont inaccessibles.
- Obligation d'avoir la ou les cartes papier permettant de rejoindre un abri en cas de panne de l'électronique du bord.
- Pour les embarcations légères (ELP), définition de Packs de sécurité pour 2 miles et/ou 6 miles, (la SNSM recommande le port de « flash light » plutôt qu'un mouillage à bord des dériveurs)
- Préciser des règles pratiques raisonnables. par exemple : les documents du bord doivent être « tenus à jour » Est ce que des cartes de moins de 5 ans peuvent être considérées comme « à jour » ?.....

Réforme du Permis Moteur.

Cette réforme, attendue, est prête et un décret d'application sera publié cet automne pour mise en place au 1^{er} janvier 2007.

Récupération et Elimination des Engins Pyrotechniques périmés.

UNAN 44 prend contact avec les services de déminage de Loire Atlantique afin d'organiser une journée de ramassage des engins périmés, au début de la saison 2007, parmi ses adhérents.

D'autres dossiers sont ouverts et suivis par l'UNAN dont nous reparlerons

- Déconstruction des bateaux anciens.
- Représentation des plaisanciers avec la disparition prévisible des Conseils Portuaires.
- Problèmes des dragages et de leurs prises en charge.
- Evolution du décret sur les Zones de mouillages.
-

Composites services

Travaux sur site

FRITSCH Alexandre

- Travaux polyester et époxy
- Reprises de gel-coat
- Application de peintures et vernis
- Réalisation de pièces sur mesures
- Bois époxy/ contreplaqué/ lamellés collés

Tel : 06 24 62 30 04

@ : composites.services@wanadoo.fr

LES BREVES

Local

Nous nous félicitons du taux de fréquentation de notre permanence du samedi matin.

Rappel des horaires :

Nous sommes ouverts toute l'année le samedi de 11 h à 12 h 30.

Pontons

Vous avez pu voir que pour fin juin, trois pontons et leurs catways avaient été changés dans l'avant port ; sur ces pontons, les catways de 6 m. seront remplacés par des 8 m.

La reprise du chantier va se faire début octobre pour se terminer fin novembre 2006.

Réclamations

Nous avons reçu de nombreuses plaintes émanant d'usagers du port relatives aux nuisances causées par la présence de Jet ski et autres scooters des mers :

- bruit et pollution
- fort clapot créé dans le port
- non respect des règles de navigation (vitesse...)
- utilisation intensive des douches par les clients des loueurs derrière l'ancienne capitainerie...

Nous nous en sommes ouvert auprès de la CCI gestionnaire du port qui nous a confirmé avoir reçu les mêmes doléances.

Enquête de satisfaction

Nous avons proposé à la CCI, d'effectuer auprès de tous les usagers, une enquête de satisfaction sur le fonctionnement du port. et de ses services, enquête à laquelle nous serons étroitement associés.

Surveillance du port

Comme les années précédentes, la surveillance du port a bien fonctionné pendant toute la saison. Mais, fin septembre, le port a de nouveau été visité : le bateau de la capitainerie et celui des pêcheurs près du pont, se sont fait dérober leurs nourrices de carburant.

Tarifification 2007

Pour la tarification 2007, rappelons nous que lors du Conseil Portuaire de décembre 2005, Monsieur LAUMONIER, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie, avait justifié l'augmentation de 20% que nous avons subi en 2006 par la suppression des subventions du Conseil Général 44.

Or, il s'avère que le CG44 a revu sa position (cf. article page 2) et qu'il y aura bien subventions.

Monsieur LAUMONIER s'était engagé à la fin de son intervention de 2005, à ne pas augmenter, voir baisser la tarification s'il y avait subventions.

Compte tenu de la proposition du CG44, nous ne voyons pas ce qui pourrait justifier une augmentation de tarif pour 2007.

A suivre ...

Alain Thomazeau

Parti en croisière avec son voilier, notre ami du Conseil d'Administration, Alain THOMAZEAU, a fait escale à Hoëdic ; en tirant son annexe à terre, Alain a glissé sur les rochers et malheureusement chuté en arrière se fracturant le crâne. Un hélicoptère l'a transporté dans un hôpital Rennais.

Alain est maintenant sorti de son coma et a été transporté dans un hôpital parisien à proximité des siens.

Nous lui souhaitons un bon rétablissement et pensons beaucoup à lui.

Chauffards !

Dans le Petit Pavillon Bleu N° 18 , il y a juste un an, Denis nous racontait comment son Biloup avait été détruit par un bateau Cap Camarat 6.95 qui lui était rentré dedans à la vitesse de 32 nœuds au large de Belle Ile. Nous avons pu lire dans la presse régionale la mésaventure de ce voilier bordelais venu mouiller dans la Baie du Pouliguen et qui a été percuté vers 4 ou 5 heures du matin par un Cap Camarat 6.35 qui devait naviguer à très vive allure, si l'on en juge par le trou fait dans le voilier et l'enfoncement important de l'étrave du bateau tamponneur, ce qui l'a amené à aller s'échouer sur la plage Benoît pour ne pas couler. Pourtant, les pilotes de Cap Camarat ne sont pas tous des fous du volant !

Annexe

L'annexe est une embarcation légère et à ce titre doit avoir le matériel de sécurité correspondant, (que ce soit dans l'ancienne ou nouvelle réglementation,) c'est à dire : Gilets de sauvetage, grappin avec sa ligne de mouillage, dès lors qu'elle n'est plus dans la limite des 300 mètres d'un abri. Si, comme cela doit être, l'annexe porte inscrit le nom de votre bateau précédé de la mention **AXE**, votre bateau est considéré comme un **port-abri** pour votre Annexe. En restant au maximum à 600 m. de la côte, vous pouvez donc vous dispenser du matériel de sécurité à bord.

Inauguration

En juillet 2006, Alphonse JEUSSET a inauguré de la plus belle manière qui soit son Bateau, un magnifique TARGA 30 baptisé TUBARON, en invitant les usagers du Ponton I à une belle réception qui n'est pas passée inaperçue et qui montre qu'il n'y pas que sur le ponton N que l'on sait faire la fête. Bravo Mr. Alphonse Jeusset !

COMPTOIR DE LA MER
La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou solde.

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme